

Date de transmission de l'acte: 23/03/2026

Date de reception de l'AR: 23/03/2026

009-210900502-DE_2026_007-DE

A G E D I

DEPARTEMENT

République française

DE L'ARIÈGE

DE_2026_007

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Abstentions: 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA

COMMUNE DE BÉNAGUES

Date de la convocation: 17/03/2026

Le vingt mars deux mille vingt-six le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Josiane BERGÉ

Présents : Josiane BERGÉ, Stéphane FABRY, Sandrine ESTÈBE, Thierry DA FURRIELA, Laurent MARSEILLE, Élisabeth COSTEDOAT, Mickaële REIS, Laure BRESSAND LÉON, Émilie PITARQUE, Aubry PINATON

Représentés: Christophe BAUZOU représenté par Mickaële REIS

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Aubry PINATON

Objet : Constitution des commissions communales

Le conseil municipal,

Vu l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : Création des commissions municipales

Il est créé les commissions municipales suivantes :

Commission Urbanisme / Voirie / Environnement et Appels d'offres

Commission Finances

Commission Ressources humaines

Commission Communication

Article 2 : Composition

Commission Urbanisme / Voirie / Environnement et Appels d'offres (**au nombre de 5**)

Présidente : BERGÉ Josiane

Vice-Président : ESTÈBE Sandrine

Membres : PINATON Aubry, MARSEILLE Laurent, DA FURRIELA Thierry

Date de transmission de l'acte: 23/03/2026

Date de reception de l'AR: 23/03/2026

009-210900502-DE_2026_007-DE

A G E D I

Commission Finances (*au nombre de 3*)

Présidente : BERGÉ Josiane

Vice-Président : FABRY Stéphane

Membres : BRESSAND-LÉON Laure

Commission Ressources humaines (*au nombre de 4*)

Présidente : BERGÉ Josiane

Vice-Président : DA FURRIELA Thierry

Membres : FABRY Stéphane, COSTEDOAT Élisabeth

Commission Communication (*au nombre de 4*)

Présidente : BERGÉ Josiane

Vice-Président : REIS Mickaële

Membres : PITARQUE Émilie, DA FURRIELA Thierry

Article 3 : Présidence

Le maire est président de droit de toutes les commissions municipales.

Chaque commission pourra désigner un vice-président chargé d'en assurer l'animation en l'absence du maire.

Article 4 : Fonctionnement

Les commissions ont un rôle consultatif.

Elles émettent des avis sur les affaires qui leur sont soumises et ne disposent d'aucun pouvoir décisionnel.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.

Le Maire
Josiane BERGÉ



Secrétaire de séance
Aubry PINATON

